

PROCÉDURE DE PROPOSITION D'ÉLABORATION D'UN PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS)

<http://ien-lacourneuve.circo.ac-creteil.fr/spip.php?article203>

NB : Dans tous les cas, l'Inspectrice de Education Nationale de la circonscription doit être informée de la situation.

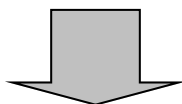
1- TEXTE DE RÉFÉRENCE :

Loi n°2005-102 du 11/02/2005, relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

2- PROCÉDURE :

PREMIÈRE ÉVALUATION DES BESOINS

- 1- rencontre famille / enseignant(e) / directeur(trice)
- 3- demande avis de l'infirmière scolaire/médecine scolaire
- 2- demande d'observation par la/le psychologue scolaire puis rencontre famille /psychologue scolaire
- 4- demande d'observation par Mme Sihem LAJNEF, CAS-EBEP (Conseillère d'Aide à la Scolarisation des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers)
- 5- demande d'observation par le conseiller à la scolarisation départemental, si nécessaire

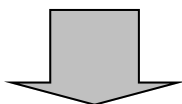


Organisation de la REE (Réunion d'Equipe Educative) par la direction de l'école

A l'issue de la REE, si proposition de PPS, la direction de l'école:

- renseigne le GEVASCO 1ère demande
- communique à la famille les coordonnées de Mme Aude VAROQUI/Mme Bélangère GUIGUES, ERSEH (Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves Handicapés)
- adresse une copie du GEVASCO à la famille et à la CAS-EBEP ou l'ERSEH

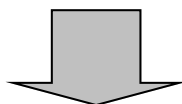
NB : La famille peut se procurer le dossier MDPH à l'accueil de la mairie, au CCAS (58, rue G.PERI), le télécharger sur le site [place-handicap](http://place-handicap.fr)



Rencontre ERSEH /famille (si nécessaire)

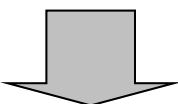
Pour aide humaine et technique et vérification des pièces constituant le dossier

- documents médicaux
- documents pédagogiques (GEVASCO + portrait de l'élève)
- documents psychologiques



Saisine de la MDPH (Maison Départementale des personnes Handicapées) par la famille

La famille transmet le dossier complet à la MDPH (Immeuble Erik Satie, 7-11 Rue Erik Satie, 93000 Bobigny) et communique le n° d'accusé de réception à l'ERSEH



Réception par la famille de la notification de la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées)